

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

26-F-0899

26-A-0288	LEZENNES – VILLENEUVE D'ASCQ - Rue Nicolas Appert, rue Chanzy M146 - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0289	LEZENNES - Rue Nicolas Appert M146 Annexe 1 - Restriction temporaire de la circulation temporaire de la circulation hors agglomération - Prolongation de l'arrêté n°26-A-0259
26-A-0290	FRETIN – SAINGHIN EN MELANTOIS - Rue des Seringats, Boulevard du Petit Quinquin, Rue des Saules, Rue de Berzin, Rue du Mont de Sainghin, Rue du Mont de Terre, Rue des Famards, Rue de la Croix Varesker, Rue du Chemin Vert - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0291	LOMME - Rue du Grand But M654 (Lomme) - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération
26-A-0292	SALOME - Rue de la République M145A - Réglementation temporaire de la circulation hors agglomération

Le fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.

A Lille, le 18 sept. 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Directeur

Arnaud FICOT

